

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Loire-Atlantique



Délibération n°

DEL2026_070

Date de la séance

8 septembre 2026

Date de la convocation

2 septembre 2026

L'an 2026, le 08 septembre à 19h, le Conseil municipal de Teillé (44), régulièrement convoqué le 02 septembre 2026 par Monsieur Arnaud PAGEAUD, le Maire, s'est réuni dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents (17) : Nathalie ANCIAUX, Steven ANDRE, Lydia BEATRIX-BALLET, Françoise CHEREL, Anabela DE ALMEIDA, Florentin DUBUIS, Magalie GRASLAND, Flavie GUILLLOTEAU, Saïd KADDAR, Damien LEPINAY, Florent LIRONDIERE, Amaud PAGEAUD, Angélique PENEAU, Raphaël PROUX, Samuel ROBERT, Jérôme SQUELARD, Mikaël VALLEE.

Absentes ayant donné pouvoir (2) :

Aurélie ROUSSEAU ayant donné pouvoir à Samuel ROBERT

Magali CERCLE-MESLET ayant donné pouvoir à Anabela DE ALMEIDA

Nombre de conseillers	Présents	Votants
19	17	19

Secrétaire de séance : Saïd KADDAR

FINANCES :

DEL2026_070 Subvention du budget COMMUNE au CCAS

Considérant l'article R123-25 du Code de l'action sociale et des familles qui précise que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre les subventions versées par les communes,

Sur proposition du Maire, président du CCAS, une subvention exceptionnelle est proposée au CCAS pour un montant de 1 000 €, afin d'accompagner les publics les plus vulnérables,

La demande de subvention de début d'année a été sous-estimée.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (19 votants), le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 €,
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont prévus,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Arnaud PAGEAUD

Le secrétaire de séance,
Saïd KADDAR